



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
17 mars 2022	
DATE D’AFFICHAGE 2 5 MARS 2022	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 2 5 MARS 2022 et publication du 2 5 MARS 2022 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-quatre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Patrick PORNET (arrive à 20h15), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrive à 20h20) et Lucie ROCH.

Absents avec excuse :

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Lucie ROCH

OBJET : 2021-010 : subventions accordées pour 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les subventions à verser pour l'exercice 2022.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 6574 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général :

- A l'unanimité :

- Comité intersociétés : 2 449,52 €
- Les 3C : 150 €
- Groupement des chasseurs des Hauts du Bourg : 150 €
- CCJA de Perreux : 150 €
- Harmonie du Coteau : 300 €



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220324-2022-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Publication : 25/03/2022

- Les Amis de Perreux : 300 €
- Les ParrioKomics : 200 €
- Animation de la maison de retraite : 800 €
- Amicale des donneurs de sang : 450 €
- Amicale des retraités : 150 €
- FNACA : 300 €
- Club culturel : 300 €
- Sou de l'école publique / activités éducatives : 500 €

- Par 14 voix pour et 5 abstentions :

- Football club de Perreux : 1 000 €
- Les Aiglons de Perreux : 1 000 €
- La Soupe au Caillou / périscolaire : 60 000 €
- La Soupe au Caillou / E.V.S. : 20 000 €
- OGEC / cantine : 8 000 €
- OGEC / fonctionnement : 36 000 €
- Musicales de Vence : 1 000 €

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 25 mars 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

